

## XIV

**Payant la fourrure?**

## Coup d'œil comparatif sur d'autres métiers

Nous savons que le congé acheté par les associés Frigon/Desrosiers fut signé par le gouverneur de la Louisiane, Cavelier de Lasalle. Il a été dit précédemment que le voyage de 1686-1687 n'avait peut-être pas eu lieu à cause de la suspension, par le gouverneur général Denonville, des congés de traite qui n'étaient pas signés de sa main. Il semble que François Frigon était bien aux Illinois à l'automne 1686. En novembre, le notaire Genaple écrit dans l'attestation que Anne Gasnier<sup>(1)</sup> envoie à Marie-Claude Chamois à Paris: « ...qu'elle a dit et déclaré qu'à la réquisition à elle faite par lettre missive de François Frigon, habitant de Batiscan, à présent en voyage au pays des Illinois, en date des premier et vingt-quatre septembre derniers... ». (Notaire François Genaple, 5 novembre 1686).

Comme voyageur de traite, François Frigon peut avoir gagné environ 700 l. en 1686-1687. Comparons ce revenu avec celui d'autres métiers.

**Les fonctions administratives**

Après plus de 39 ans de service, le 18 mai 1701, Olivier Morel de la Durantaye, officier qui fut l'un des piliers de la défense des intérêts français aux Grands Lacs durant les années difficiles de la fin du XVIIe siècle, reçut du roi Louis XIV une pension annuelle de 600 livres qu'il mit deux ans à obtenir.<sup>(2)</sup>

Par ailleurs, Mgr de Laval réclamait du gouverneur, 600 l. de dîme pour les curés de ses paroisses. Il finit par en obtenir cinq cents: « En dépit de l'opinion de Colbert qu'en France les curés se contentaient de deux cents livres, Frontenac et Duchesneau conviennent avec Mgr de Laval, en octobre 1678, d'un arrangement arrêtant à cinq cents livres vu le coût de la vie plus élevé qu'en France, le montant de la dîme d'une paroisse. »<sup>(3)</sup>

Le salaire du Gouverneur général de la Nouvelle-France était de 40 000 l. dont 12 000 pour la charge de gouverneur elle-même. Le reste provenant de sources diverses: 3 000 l. comme titulaire du Gouvernement de Québec; 6 000 l. en présent de la Compagnie des Indes; 4 000 l. de revenu de la cantine. Ainsi muni de 40 000 l. par année, on espérait qu'il n'aurait pas la tentation de se livrer au commerce, qui d'ailleurs lui était rigoureusement interdit. L'Intendant recevait environ 22 000 l. dont 12 000 pour la charge d'intendant et 4 500 l. en présent de la Compagnie des Indes. Le gouverneur de Trois-Rivières ne touchait que 4 300 l. Rares étaient les fonctionnaires qui touchaient 1 000 l. et plus par année. Au procureur du roi on ne donnait que 250 l. par année. Le bourreau était payé 330 l.! On comprend que les fonctionnaires aient été accusés de négliger leurs devoirs et de s'ingénier à frauder et à spéculer.<sup>(4)</sup>

Pour ce qui est de la petite noblesse : « *Lorsqu'elle fait partie du corps de la marine, ses appointements, soient 1080 l. pour un capitaine et deux ou trois fois cette somme pour les membres de l'état-major, l'aident à surnager, mais elle n'accumule pas.* »<sup>(5)</sup>

**Les métiers**

« *Deux bouchers laissent 3000 à 5000 l. mangées en grande partie par les dettes. Nous n'avons qu'un inventaire de boulanger qui meurt sur la paille. Il est sans doute possible de faire mieux, mais ce ne sont pas à l'époque des métiers qui enrichissent.* »... « *La tannerie est une des rares industries viables à Montréal.* »<sup>(6)</sup>

« *...ces métiers du fer sont en général solides, particulièrement l'armurerie.* »...« *Deux forgerons qui meurent à trente ans ont déjà des actifs clairs de*

(Suite page 76)

1- Veuve de Jean Bourdon, seigneur de Saint-François et procureur général au Conseil souverain.

2- Jean-Paul Morel de la Durantaye, *Olivier Morel de la Durantaye, officier et seigneur de la Nouvelle-France*, Les éditions du Septentrion, Québec, 1997, p. 71.

3- Gustave Lanctot, *Histoire du Canada, du régime royal au traité d'Utrecht, 1663-1713*, Librairie Beauchemin, 1963, p. 120.

4- Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Les Éditions HRW, Montréal, 1971, pp. 163, 165 et 169.

5- Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, essai, Boréal, 1988, p. 385.

6- Louise Dechêne, op. cit. p. 394.

(Suite de la page 75)

4 000 et 5 000 l., ce qu'un habitant met toute une vie à accumuler.»... « Il en va tout autrement pour le bâtiment. La masse des petits charpentiers et maçons semi-ruraux qui passe des marchés au XVIIe siècle vit pauvrement ».<sup>(7)</sup>

« La moitié des rureaux (de Montréal) laissent une fortune variant entre 1000 et 3 000 l.... La fortune paysanne, c'est d'abord la terre, ces 30 ou 40 arpents de labours et de prairie qui comptent pour 50% de la valeur de l'inventaire. Vient ensuite la maison, encore très fruste, toute petite, 18 sur 20 pieds environ... »<sup>(8)</sup>

Un certain Pierre Pigeon, après seize longues années de labeur sur sa terre, laissa 1 200 l. en héritage, « guère plus que ce que deux ans de traite lui avait naguère rapporté. »<sup>(9)</sup>

Et qu'en est-il des salaires annuels des engagés que les communautés et les particuliers faisaient venir de France? Il s'agit donc, pour la plupart, de métiers liés à la subsistance. Période couverte: 1662 à 1714, à partir d'actes notariés relevés par Jean Hamelin<sup>(10)</sup>. La différence de salaire va généralement selon l'expérience et les capacités de la personne.

Laboureurs	50 l., 75 l., 80 l.
Garçons de service	50 l., 60 l., 90 l., 140 l.
Fariniers	170 l.
Boulangers	100 l., 150 l.
Meuniers	100 l.
Arquebusiers	100 l., 160 l., 200 l., 300 l.
Taillandiers	100 l.
Menusiers	150 l.
Tonneliers	120 l., 150 l.

### Les sans métiers

« En dessous de ces catégories, nous trouvons la petite frange des sans-métiers qui ont renoncé au défrichement ou n'ont jamais voulu tenter

l'expérience. Quand ils servent les maçons et les charpentiers, il reçoivent trente sols par jour et un repas, semble-t-il. Ce sont des gages fabuleux selon n'importe quel standard, mais qui ne signifient rien. « Il est vrai que les salaires des ouvriers sont forts, écrit l'intendant (Champigny, le 4 novembre 1693), mais il est nécessaire en même temps, de considérer qu'ils ne peuvent travailler que cinq mois de l'année à cause de la rigueur de l'hiver et qu'il faut durant ce temps qu'ils gagnent de quoy subsister pendant les sept autres mois. » « ...la journée de trente sols ne vaut que pour les travaux de courte durée et lorsqu'un artisan a besoin d'un manoeuvre pour la saison, il lui verse plutôt des gages mensuels variant entre douze et quinze livres. En achetant le pain chez le boulanger, il faut compter quatre sols par jour pour une ration équivalente à celle du soldat, soit un minimum de 50 l. pour nourrir une personne pendant les mois d'inactivité. Ajoutons le loyer d'une chambre à feu, entre 50 et 70 l. par année, il ne reste rien. Vienne une année de cherté, le manoeuvre est incapable de subsister. »<sup>(11)</sup> « Au bout de huit ans de travail, un colon devrait avoir franchi l'étape du grand dénuement, mais il faut compter avec la malchance, l'incapacité et souvent des vagabondages aux Outaouais qui ont mal tourné. »<sup>(12)</sup>

En période de pénurie de main d'œuvre, « ...De Meulles permet, en avril (1685), aux soldats de louer leurs services au salaire de dix ou douze livres par mois ou d'exercer leurs métiers à la journée à raison d'une livre et trois sous par jour, nourriture comprise. »<sup>(13)</sup>, soit 120 à 144 l. par année s'ils travaillaient comme ouvriers non spécialisés.

Ainsi donc, en général, les gens « ordinaires » gagnaient entre 100 et 150 l. par année et ne laissaient que peu de biens à leurs héritiers.

### Pourquoi la fourrure ?

Ces données montrent que le métier de voyageur était

(Suite page 77)

7- Louise Dechêne, op. cit. p. 395.

8- Louise Dechêne, op. cit. p. 399.

9- Louise Dechêne, op. cit. p. 172.

10- Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, PUL, 1960, p. 93.

11- Louise Dechêne, op. cit. p. 397.

12- Louise Dechêne, op. cit. p. 399.

13- Lanctot op. cit. p. 129.

(Suite de la page 76)

l'un des mieux payés. Mais nous savons aussi que ce métier était le plus risqué. Quelques années de dettes envers un marchand et tout pouvait basculer. Mais la principale raison qui explique l'attrait généralisé des jeunes pour la traite des fourrures, est que la colonie n'offrait à peu près aucune autre activité économique que le commerce des fourrures. « *L'agriculture, cette principale industrie d'un peuple naissant, semble en effet n'avoir rencontré que l'indifférence chez les gouverneurs suivants: Lauzon, d'Argenson, d'Avaugour, Mésy, Courcelle, Frontenac, La Barre, Denonville, Callière et Vaudreuil, de 1651 à 1725.* »<sup>(14)</sup> Même indifférence pour l'industrie car les ordres venaient du roi lui-même: les produits des colonies ne devaient pas concurrencer ceux de la métropole. Les encouragements à développer « *des manufactures de laine, de cuirs, et généralement de ce qui peut leur être nécessaire, mesme de ce qui peut servir à être envoyé au dehors* » et les encouragements à l'effet que la potasse « *y soit maintenue et augmentée* »<sup>(15)</sup> se feront strictement

dans cet esprit.

C'est le cercle vicieux. Le marché intérieur est minuscule<sup>(16)</sup> et l'exportation vers la France de produits manufacturés est rigoureusement contrôlée. De plus, la main d'œuvre qualifiée est rare dans la colonie. Conséquence: l'industrie ne se développe pas. Il n'y a pas encore de villes assez importantes<sup>(17)</sup> pour assurer un débouché intéressant pour l'agriculture, et l'exportation des produits agricoles est aussi très contrôlée.<sup>(18)</sup> Conséquence: l'agriculture ne sert à peu près qu'à nourrir les producteurs eux-mêmes. La seule véritable source de revenus reste alors la fourrure. L'appât du gain ne peut donc à elle seule expliquer le phénomène des voyageurs de traite.

Dans le prochain article, nous verrons que la traite des fourrures, en 1686-1687, était très strictement réglementée. La liberté d'action était bien moins importante qu'il n'y paraît pour ceux qui, comme François Frigon dit Lespagnol, ne jouissaient pas des faveurs et de la complicité bienveillante des autorités comme certains gros brasseurs d'affaires.

14- Gérard Malchelosse, *Cahiers des Dix, Cahier 6, 1941*, p. 109.

15- Émile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, Boréale, 1970, p. 247, note 5.

16- Le recensement de 1685 donne 10 725 habitants dans la colonie. Émile Salone, p. 241.

17- Au recensement de 1685, Batiscan comptait 261 habitants; Sainte-Anne 114, Trois-Rivières et Champlain 272 chacun; Québec 1205 et ses environs 292.

En 1683, la population de Montréal était de: « *647 dans la paroisse même de Villemarie, 314 à la Chine et dans le haut de l'île, 427 à la Pointe-au-Tremble et dans l'île Sainte-Thérèse.* ». Soit plus ou moins 1388 habitants. Émile Salone, op. cit. pp. 241 à 245.

18- Gérard Malchelosse, op. cit. p. 123: « *Le cultivateur n'offrait au marchand ni avoine, ni blé, ni chanvre, ni lin, parce que le marché de France était interdit à ces articles.* ».

## NOUVELLES DES FAMILLES

Georges E. Frigon (93)



Condolances à nos membres et cousins ainsi qu'à leur famille qui ont été éprouvés par le décès d'un proche parent:

Roch Frigon,	fils de feu Pierre Clarence Frigon et de feu Violetta Roch,	décédé le 14 février 2000	à Edmonton, Alberta.
Jean-Charles Frigon,	époux de feu Angéline Vézina,	décédé le 8 juillet 2001	à Malartic, Québec.
Josée Frigon,	épouse de Yves J.-Louis Trudel,	décédée le 27 août 2001	à Ste-Anne de la Pérade, Québec.
Gaston Mélançon,	époux de Marguerite Frigon,	décédé le 17 septembre 2001	à Rosemère, Québec.
Paul-Henri Rainville,	époux de Aldéa Frigon,	décédé le 22 octobre 2001	à Albanel, Québec.
Dora Frigon,	épouse de Joseph P. Manilowski,	décédée le 8 novembre 2001	à Westborough MA, USA.
Georgette Frigon,	épouse de feu Noël Roberge,	décédée le 18 janvier 2002	à Charlesbourg, Québec.
Laurette Mailhot,	épouse de Georges Frigon,	décédée le 29 janvier 2002	à Trois-Rivières, Québec.
Cécile Frigon,	épouse de David Hamelin,	décédée le 31 janvier 2002	à La Tuque, Québec.
Jeanne Piché,	épouse de Rolland Léo Frigon,	décédée le 10 février 2002	à Montréal., Québec.
Jean-Pierre Frigon,	époux de Jeannette Gobeil,	décédé le 10 mars 2002	à Sainte Anne de Bellevue, Québec.
Denis Pierre Frigon,		décédé le 23 mars 2002	à Prince George, Colombie-Britannique.
Monique Frigon,	épouse de Clément Massicotte,	décédée le 26 mars 2002	à St-Prosper de Champlain, Québec.
Richard Frigon,	époux de Louise Grandchamp,	décédé le 27 mars 2002	à Laval, Québec.
Victorin M. Frigon,	époux de Jeannette Gignac,	décédé le 5 avril 2002	à La Tuque, Québec.
Yvette Duperre,	épouse de Leonard Frigon,	décédée le 9 avril 2002	à West Springfield MA, USA.